Communiquer efficacement en bureau communautaire

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Dans un bureau communautaire, vous avez peu de temps pour convaincre et être efficace dans votre communication. Comment faire une présentation percutante, comment aller à l'essentiel, comment structurer ses messages ?

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Optimiser sa prise de parole avec des outils adaptés
- Formuler un message convaincant les élus d'un conseil communautaire
- Optimiser sa prise de parole avec des outils adaptés de gestion corporelle et de sa voix

Description / Contenu

Structurer des messages clairs et simples
Aller à l'essentiel et être synthétique
Faire un plan clair et direct
Faire une accroche et une chute
Comment convaincre et influencer avec la méthode C.A.B.P (caractéristiques, bénéfices, avantages et preuves) et la méthode A.I.D.A (accroche, intérêt, désir et action)
Travail sur le corps et la gestuelle
Travail sur la voix (diction, articulation, présence...)
Rendre ses interventions plus concrètes, plus vivantes, plus attractives.
Bien maîtriser le SGAR (sourire, gestuelle, ancrage et regard)

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.

- Alternance de théorie et de pratique
- Entrainement à l'oral
- Vidéo
- Echanges de bonnes pratiques

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

GAUTIER Cécile
Cécile Gautier, facilitatrice de réussites collectives et individuelles, aime poser des questions, faire réfléchir pour permettre aux collectivités, aux agents et aux élu.e.s de développer leur organisation ainsi que l'impact de leurs interventions et leur donner toutes les cartes pour assurer leurs fonctions sereinement. Le fait d'intervenir à la fois auprès d'élu.e.s et d'agents communaux lui permet d'avoir une vision globale des enjeux d'une commune. Qu'elle intervienne auprès de petites communes ou de collectivités comptant plusieurs milliers d'agents, son objectif est de fluidifier les relations humaines pour développer des collectivités collaboratives et efficaces.